



Réunion du lundi 06 juillet 2020

Président : M. Edouard DELAMOTTE

Présents : MMES : Patricia ARNOUX, Rosette GERMANO, Christine TASTAVIN
MM. Alain BROCHE, Claude COLOMBO, Gilles ERMANI, Bernard JAMMES, Pierre LAFON, Francis MAGGI, Christian POMATTO, Georges ROMANO, Patrick SCALA.

Excusés : MMES Laurence ANTIMI-LOPPIN, Christiane TOTO BROCCHI, MM. Gérard ALUNNI, Nicolas BAUDOIN, Pascal BISTARELLI, François ROUSTAN.

Assiste : M. Stéphane DUDILIEU, Directeur Administratif, Dr. Louis TIBONI Commission Médicale.

MODALITES DE RECOURS

Conformément aux dispositions des articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F., les décisions du Comité de Direction sont susceptibles d'Appel à la Ligue Méditerranée de Football.

Ouverture de la séance à 18h

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents et leur demande de respecter une minute de silence à la mémoire de nos chers disparus, dont MM Michel KITABDJIAN, Gérard SANDRI et Joël SIMON ; ce dernier, Membre du Comité de Direction du District de la Côte d'Azur depuis 20 ans, il a toujours œuvré aux intérêts des clubs auprès desquels il a souvent assuré la mission de médecin, organisant les consultations pré-licences. Il vérifiait les dossiers médicaux des arbitres du district et le représentait au niveau national dans les groupes de travail des médecins fédéraux.

Le football azuréen perd un de ses plus fidèles serviteurs.

Le Comité de Direction en cette douloureuse circonstance, présente ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

CONDOLEANCES

À la suite du décès de la mère de Monsieur Patrick LEVY, Président de la Commission Futsal et membre de la Commission Foot-Réduit du District de la Côte d'Azur, le Président et les Membres du Comité de Direction s'associent à l'immense tristesse qui le touche et lui adressent leurs très sincères condoléances, ainsi qu'à sa famille.

APPROBATION DES PV

Comité de Direction du 18 mai 2020

Bureau Exécutif du 25 mai 2020

Bureau Exécutif du 08 juin 2020

Bureau Exécutif du 15 juin 2020

Bureau Exécutif du 22 juin 2020

INTERVENTION DU PRESIDENT

Le Président, accueille le Docteur Louis TIBONI, membre de la Commission Médicale du District qui a été invité à assister à cette séance du Comité de Direction.

La date de l'Assemblée Générale de la Ligue Méditerranée de Football a été avancée au samedi 07 novembre 2020 afin de respecter le délai de 30 jours avant l'Assemblée Fédérale d'hiver.

Six délégués élus lors de l'AG électorale du District représenteront les clubs de District lors de cette AG de la LMF.

PROJET TERRAINS DE FUTSAL EXTERIEURS :

Une subvention de 24 000 € nous a été accordée par le Conseil Départemental pour la création des quatre terrains de Futsal extérieur, prévus sur l'ensemble du territoire, dont : Grasse la Paoute, St Jean Cap Ferrat (accords mairies) Cagnes sur Mer, site Sauvaigo (en projet) et sur le Secteur de Cannes (à trouver).

FONDS DE SOLIDARITE NATIONAL FOOTBALL FFF :

Concernant le fonds de solidarité national du football, mis en place par le COMEX lors de sa séance du 04 juin 2020, alimenté par la FFF, les Ligues et les Districts pour soutenir la reprise d'activité des clubs. Chaque club qui aura fait la demande percevra une aide de 10 € par licencié (et non pas par licence, car un licencié peut disposer de plusieurs licences) sous la forme d'un allègement des charges de début de saison 2020/2021. Virement sur son compte ouvert auprès de la LMF.

La FFF participe à hauteur de 7 € par licencié, la Ligue à hauteur de 2 € et le District à 1 €.

Afin d'en bénéficier, les clubs doivent en faire la demande via un questionnaire disponible sur Footclubs, et ce, jusqu'au 30 septembre 2020.

CONTRATS D'OBJECTIFS 2019-2020 :

Le montant de la somme allouée dans le cadre du contrat d'Objectifs de la Ligue de Football Amateur pour la saison 2019/2020 est en diminution suite à la pénalité appliquée pour non-adhésion du DCA au dispositif de la Formation Initiale en Arbitrage avec l'IR2F.

PERSONNEL :

A compter de ce jour, M. Jérémy GUEDJ, CTD, quitte ses fonctions pour un congé sans solde d'un an renouvelable deux fois. Le Président évoque les possibilités qui nous sont offertes concernant son remplacement. Une offre d'emploi va être mise en ligne prochainement.

COMMISSIONS

Le Président propose de prolonger le mandat de toutes les Commissions jusqu'au 14 octobre 2020 afin de permettre au Comité de Direction qui sera nouvellement élu de procéder lui-même aux nouvelles nominations des membres des Commissions.

Néanmoins conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts du District de la Côte d'Azur, le Comité de Direction procède à la nomination des membres de la Commission de surveillance des opérations électorales chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction.

Président : M. Gérard FRATANI

Membres : MM Stéphane DUDILLIEU, Nicolas DONNANTUONI Patrick MATTHIEU et Jean SAFFORES

MODIFICATIONS REGLEMENTAIRES

Le Secrétaire Général Adjoint propose une lecture des modifications aux textes fédéraux adoptées par le COMEX lors de sa réunion du 22 juin 2020.

CHAMPIONNATS REGIONAUX

La Commission Régionales des Activités Sportives de la LMF a communiqué les dates de reprise des championnats régionaux ainsi que le calendrier de la Coupe de France 2020/2021.

CHAMPIONNATS

Le Comité de Direction, compte tenu que les championnats ne sont pas arrivés à leur terme, décide après application des règles communes, conformément aux dispositions du COMEX du 16 avril 2020, de faire application des règles de départage actuellement prévues dans les règlements des championnats du District de la Côte d'Azur si des équipes se trouvent à égalité de position au classement.

FOOTBALL ENTREPRISES

En prenant en compte les décisions du COMEX de la FFF en date du 16/04/2020, le nombre des qualifiés en championnat D1 Foot Entreprise s'élève à 14 équipes.

En tenant compte du nombre peu élevé de club restant en championnat D2 (7). Le Bureau Exécutif propose au Comité de Direction pour la saison 2020/2021 de mettre en inactivité le championnat D2 et d'instaurer un championnat D1 réunissant les équipes engagées réparties en deux poules comprenant de 8 à 12 clubs au maximum. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPETITIONS SENIORS

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue Méditerranée a relégué pour la saison 2020/2021 l'AS MOULINS en championnat D1 de District.

En conséquence, après avoir tenu compte des directives du COMEX de la FFF en date du 16/04/2020, indiquant qu'il ne sera appliqué qu'une seule et unique relégation dans chaque championnat et que le nombre d'accessions à appliquer sera celui expressément prévu dans le règlement du championnat concerné. Il s'avère que le nombre de qualifiés en championnat D1 s'élève à 13 équipes.

Le Bureau Exécutif propose au Comité de Direction de faire passer cette poule de 13 à 14 équipes **uniquement pour la saison 2020/2021**, cette 14 ème équipe ne pouvant être qu'un accédant supplémentaire.

Néanmoins, à la fin de la saison 2020/2021, la descente des trois derniers clubs classés sera automatique, afin de revenir à une poule à douze clubs maximum qualifiés en D1, augmentée le cas échéant des équipes reléguées de R2.

Cette proposition, qui confirme la décision du Bureau Exécutif en date du 08/06/20, est adoptée à l'unanimité.

COMPETITIONS JEUNES

La Commission Régionale des Compétitions de la Ligue Méditerranée a remis pour la saison 2020/2021, six équipes des championnats U18 R à la disposition du District. En conséquence, après avoir tenu compte des directives du COMEX de la FFF en date du 16/04/2020, indiquant qu'il ne sera appliqué qu'une seule et unique relégation dans chaque championnat et que le nombre d'accessions à appliquer sera celui expressément prévu dans le règlement du championnat concerné.

La catégorie U19 étant la continuation des U18 depuis l'instauration des compétitions générationnelles, le Bureau Exécutif propose que ses équipes soient intégrées dans le championnat U19 D1 pour la saison 2020/2021.

Cependant, si cette proposition est adoptée, le nombre de qualifiés en championnat U19 D1 s'élèvera à 18 équipes.

Le Bureau Exécutif propose de faire accéder deux équipes supplémentaires de U19 D2 afin de qualifier vingt équipes réparties en deux poules de 10 équipes **uniquement pour la saison 2020/2021**.

En fin de saison afin de déterminer le club champion de la Côte d'Azur et l'accession en U19/U20 R, A titre exceptionnel, les clubs classés premiers de leurs groupes respectifs disputeront une rencontre de barrage.

Néanmoins, à la fin de la saison 2020/2021, la descente des derniers clubs classés sera automatique, afin de revenir à une poule à douze clubs maximum qualifiés en D1, le nombre de clubs rétrogradés en D2 sera variable suivant le nombre de clubs de Régional 2 descendant en fin de saison 2020/2021. Cette proposition est adoptée à la majorité des voix.

CHAMPIONNAT U14 D

M. Alain BROCHE communique la liste des clubs retenus en D 1 pour la saison prochaine, celle-ci sera mise en ligne sur le site du District.

À la fin de la saison 2020/2021, des réflexions seront menées en concertation avec les clubs afin d'évaluer la formule actuelle et d'améliorer dans la mesure du possible et s'il y a lieu, ce championnat.

FUTSAL D1

Les directives du COMEX du 16 avril 2020, indiquant qu'il ne sera appliqué qu'une seule et unique relégation dans chaque championnat et que le nombre d'accessions à appliquer sera celui expressément prévu dans le règlement du championnat concerné, il s'avère que le nombre de qualifiés pour le championnat D1 s'élève à 11.

Considérant que le COMEX précise que pour faire passer cette poule de 11 à 12 équipes pour la saison 2020/2021, cette 12^{ème} équipe ne peut être qu'un accédant supplémentaire.

Considérant que la D2 ne peut fournir réglementairement que trois accessions, le Bureau Exécutif propose de laisser cette compétition à 11.

En fin de saison 2020/2021, la descente des derniers clubs classés sera automatique, afin de revenir à une poule à douze clubs maximum qualifiés en D1, le nombre de clubs rétrogradés en D2 sera variable suivant le nombre de clubs de Régional 1 descendant en fin de saison 2020/2021.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COUPES COTE D'AZUR

Le Comité de Direction a été saisi par les clubs, demi-finalistes de la Coupe Côte d'Azur seniors qui sollicitent de mener à son terme cette compétition comme le fait la LMF.

Un avis défavorable est donné à cette requête à savoir :

- La reprise du déroulement des Coupes Côte d'Azur ne doit pas se limiter à une catégorie.
- A l'heure actuelle (hors hauts niveaux) l'organisation d'événement impliquant des rencontres entre joueurs provenant de différents clubs est encore interdite.
- La LMF propose de terminer sa Coupe Régionale lors de la saison 2020/2021 mais il faut noter que contrairement au DCA elle n'organisera pas cette compétition en 2020/2021.
- L'augmentation des clubs qui participeront au championnat seniors D1, les premiers tours de la Coupe de France et de la Coupe Côte d'Azur ne laissent pas de dates disponibles au calendrier.

LABELLISATION CLUBS

LABEL EFF

Le Comité de Direction de la Ligue approuve les propositions d'attribution des labels à savoir:

Label Or : OGC NICE et AS CANNES

Label de bronze : CAVIGAL NICE SPORTS

Le Comité de Direction du DCA présente toute ses félicitations à ces clubs.

CLUBS

Changement de nom

560287 ELITE FOOTBALL 06 devient AZUR FOOTBALL

553638 FC GAMBETTE devient NICE FUTSAL CLUB

DISPOSITIF CARTON VERT

Le District renouvelle pour la saison 2020/2021, l'opération « Carton Vert » dans les championnats U14 D1 et U15 D1, Le détail du dispositif et les modalités de mise en place seront consultables sur le site du District.

L'ensemble des clubs concernés sera informé par courriel.

TOUR DE TABLE

Mme Rosette GERMANO propose qu'une étude soit entreprise afin d'apporter des changements aux dispositions applicables au PAV, une harmonisation avec celui en vigueur à la LMF pourrait être envisagé.

Une proposition de modification des textes sera proposée aux clubs lors de la prochaine AG.

Clôture de la séance 21h00.

Le Président,
Edouard DELAMOTTE.

Le Secrétaire de séance,
Francis MAGGI.